



---

# communiqué

---

Date Le 26 octobre 1989

N<sup>o</sup> 260

Pour publication

LE CANADA PROPOSE QU'EN CE QUI CONCERNE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE DES NORMES SOIENT ÉTABLIES  
AFIN DE RÉDUIRE LES PROBLÈMES COMMERCIAUX

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et le ministre par intérim de Consommation et Corporations Canada, M. Harvie Andre, ont annoncé aujourd'hui qu'un document sur les normes relatives à la propriété intellectuelle, préparé par le Canada sera présenté à Genève, en Suisse, le 30 octobre 1989, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales menées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Ce document, qui porte sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, examine la nécessité d'établir en ce qui concerne la propriété intellectuelle des normes internationales adéquates afin de réduire les problèmes commerciaux qui se font jour depuis quelques années.

"Selon le Canada, un accord dans ce domaine permettrait d'assurer un meilleur niveau de protection effective des droits de propriété intellectuelle, d'éliminer les pratiques discriminatoires dans d'autres pays, enfin permettrait au Canada de continuer d'avoir accès à la technologie de classe mondiale," a déclaré M. Crosbie.

La protection efficace des inventeurs, titulaires de droits de propriété intellectuelle et usagers encourage l'innovation et accroît la compétitivité. Elle assure un cadre propre à faciliter le commerce international des biens et services. Elle permet de créer des emplois et a des retombées pour les industries dans les secteurs de la technologie de pointe, de la fabrication et des services. Au contraire, une protection insuffisante peut nuire à la créativité, à la recherche et au développement, et réduire la gamme des nouvelles technologies de pointe et des nouveaux produits et services disponibles au Canada et sur le marché mondial.

.../2